

12.03.2008 Initiative populaire « Sauver la forêt suisse »

Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller fédéral,

Chers Collègues,

Cette initiative « Sauver la forêt suisse » est issue des milieux forestiers, soit des personnes qui connaissent le mieux le terrain, de gens qui sont toute la journée en forêt et qui la voient vivre.

Ces personnes se sont vivement inquiétées de la direction dans laquelle allait la révision de la Loi sur les forêts et ont estimé qu'il était nécessaire de créer le débat sur les utilisations et la gestion de la forêt.

Leur initiative a été conçue comme un contre-projet à la révision de la Loi sur les forêts. Les initiants ont voulu un texte rassembleur, un texte sur lequel nous puissions tous et toutes tomber d'accord. C'est pourquoi, cette initiative n'a rien de révolutionnaire. Elle affirme des valeurs communes, elle précise les liens entre les autorités, les propriétaires forestiers, le public et la forêt. Elle reprend la loi et la pratique actuelle et en fait des principes constitutionnels.

Parce que je me sens proche des milieux forestiers et des initiants et parce que j'ai signé cette initiative dans les premiers jours, je tiens aujourd'hui à en rappeler le sens.

Il est vrai que la situation a changé entretemps. Nous venons de refuser l'entrée en matière sur la révision de la Loi sur les forêts. Le danger principal est donc écarté et il est fort probable par conséquent que l'initiative soit retirée.

L'initiative aura au moins eu l'avantage de rappeler l'importance de la forêt. Protectrice contre les catastrophes naturelles, réservoir de la biodiversité, matière première renouvelable, lieu de détente pour les citoyens, la forêt est un élément fondamental de notre environnement et à ce titre, elle mérite d'être reconnue dans sa multifonctionnalité et d'être protégée et soignée, et non pas seulement rentabilisée, même si cet aspect est aussi important, à l'heure où l'on veut promouvoir les énergies renouvelables.

L'initiative a rappelé aussi l'importance d'une gestion respectueuse et définie sur le très long terme, avec les principes de base de la loi tels que l'interdiction du défrichage ou de la coupe rase.

L'initiative a aussi mis l'accent sur le partenariat entre les autorités fédérales et cantonales, les propriétaires forestiers et les différents utilisateurs de la forêt.

Elle a voulu attirer l'attention sur les défis qui devront être relevés ces prochaines années en relation avec le réchauffement climatique et les coûts que cela pourrait occasionner dans l'entretien des forêts.

Le débat de porte au fond sur le choix entre deux conceptions de la forêt, traduites par deux mots latins. La forêt doit-elle être un « patrimonium », un bien à transmettre à ses descendants ou un « dominium », soit un bien à rentabiliser à court terme.

Les initiants retireront leur initiative, car dans la mesure où nous ne sommes pas entrés en matière sur la révision, ils considèrent que le but de leur initiative est atteint. J'en ai encore eu la confirmation ce matin. Ils sont ouverts cependant à une discussion sur une révision de la loi sur les forêts, qui irait dans la bonne direction et qui reconnaîtrait mieux la multifonctionnalité de la forêt. Dans ces conditions, permettez-moi Chers Collègues de retirer ma proposition.